

Repartition des impots et rupture de pacs

Par Amelange, le 23/04/2015 à 20:29

Bonjour'

Pacs en mai 2013' rupture de pacs en janvier 2015. Imposition separee en 2014. Difficultés concernant la declaration de revenus 2015. L un salarie tte I annee, I autre salarie 8 mois puis autoentrepreneur (avec prelevement liberatoire).

I impot de mon autoentreprise et le premier tiers de mon revenu de I annee derniere' je les ai regles' cela sera t il pris en compte dans la repartition des impots a payer.

Comment faire si I ex partenaire refuse tt contact pour declarer les revenus.?

Merci de votre reponse